



## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHENY**

### **SEANCE DU 23 FEVRIER 2017**

L'an deux mil dix-sept et le vingt-trois février à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Georges FRIEDRICH.

**PRESENTS:** Mmes et Mrs BAZANEGUE. BUCHET. CHAMBON. FENETRE. HANET CORNUAU. JANVIER. LEMETAYER. MASSON. MICHAUT. PESQUET.

**ABSENTS REPRESENTES :** Mme BOURGOING par M. FRIEDRICH – M. JACQUEMAIN par M. PESQUET – Mme VINCENT par M. JANVIER

**ABSENTS EXCUSES:** Mme HARRY ROBINET – M. LEDOUX.

**ABSENTS :** Mme et M. MISSIONS. MONARD.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mr PESQUET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 09 Février 2017.

### **I – INFORMATIONS DIVERSES**

#### **1.1 TRAVAUX**

##### **1.1.1- Construction de garages**

Les travaux de décaissement et de remblaiement sont faits ainsi que l'implantation des ancrages pour la charpente.

##### **1.1.2 – POSTE EGLISE**

ERDF va faire des travaux de dépose et repose des lignes téléphoniques au poste église.

## **1.2 – REFONTE DE LA LISTE ELECTORALE**

A l'occasion des élections présidentielles, on réalise une refonte de la liste électorale. Par conséquent, chaque électeur recevra une nouvelle carte entre le 20 mars et le 14 avril.

## **1.3 – VIDE GRENIER**

L'organisation du vide grenier est remise en question en raison de l'absence de bénévoles.

## **1.4 – PERMANENCE SACS JAUNES**

Une permanence pour la distribution des sacs jaunes se tiendra le samedi 4 mars en Mairie de 9 h à 12 h.

## **1.5 – COMMISSION DES TRAVAUX**

La commission des travaux se réunira le mardi 14 mars 2017 à 17 heures 30. A l'ordre du jour entre autre , le chemin des feuillantines, la circulation sur la commune .

## **1.6 – CHEMIN DE CHENY – BRIENON**

Une réunion est programmée le lundi 20 mars à 14 heures avec les propriétaires riverains du chemin et les experts des assurances.

## **II – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### **2.1 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – RENOVATION – MISE EN SECURITE ET ISOLATION DE LA TOITURE DE L'ECOLE PASCAL**

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient d'engager des travaux de rénovation de la toiture de l'école Pascal.

Ces travaux ont pour objet d'« emprisonner » la toiture par la pose d'une sur toiture en bac acier sur une toiture en fibrociment existante. Compte tenu de la présence d'amiante dans le fibrociment, celui-ci ne sera ni percé, ni coupé afin de ne pas dégager de poussières nocives.

La pose débute par la fixation d'attaches spéciales sur lesquelles seront fixés des chevrons sur lesquels seront fixés les bacs aciers. Sous les bacs aciers sera posée une couche de laine de verre de 100 mm afin d'éviter la condensation et isoler le bâtiment pour réduire les couts de chauffage.

Les cheminées seront étanchées. Les rives latérales et les rives de tête seront closes avec des tôles façonnées sur mesures. Une tôle façonnée sur mesure sera fixée au rang d'égout pour une question d'esthétique.

Le coût total de l'opération est estimé à 42302 euros HT. Il propose de solliciter l'octroi d'une subvention au titre des établissements scolaires au titre de la DETR 2017.

Après délibération, le conseil municipal :

↳ décide d'engager les travaux de rénovation,

↳ sollicite de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux 2017 à hauteur de 40% de la dépense subventionnable soit 16 921 euros.

## **2.2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Le Maire propose aux conseillers municipaux de solliciter une subvention au titre des amendes police afin de réaliser une opération visant à réduire la vitesse en agglomération.

Cette opération consiste à instaurer la priorité à droite dans la commune et à délimiter des places de stationnement.

Le montant des études est de 3 080 euros HT et des travaux estimé à 50 254.64 euros HT.

Après délibération, le conseil municipal décide :

↳ d'engager les travaux pour instaurer le régime de la priorité à droite et aménager des places de stationnement sur l'ensemble de la commune

↳ sollicite une subvention au titre des amendes police la plus élevée possible.

Séance levée à 18 h 45.